

**COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
GRANDANGOULEME**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU BUREAU COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 07 NOVEMBRE 2019**

Délibération
n° 2019.11.118.B

**Etude sur la
structuration d'une
filière légumes :
demande de co-
financements**

LE SEPT NOVEMBRE DEUX MILLE DIX NEUF à 16h30, les membres du bureau communautaire se sont réunis au siège de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême - 25 boulevard Besson Bey à ANGOULEME suivant la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président.

Date d'envoi de la convocation : **31 octobre 2019**

Secrétaire de séance : Jean-Jacques FOURNIE

Membres présents :

Jean-François DAURE, Michel ANDRIEUX, André BONICHON, Xavier BONNEFONT, Véronique DE MAILLARD, Gérard DEZIER, Denis DOLIMONT, Denis DUROCHER, François ELIE, Jeanne FILLOUX, Jean-Jacques FOURNIE, Michel GERMANEAU, Fabienne GODICHAUD, François NEBOUT, Yannick PERONNET, Jean REVEREAULT, Gérard ROY, Alain THOMAS, Roland VEAUX, Anne-Laure WILLAUMEZ-GUILLEMETEAU, Vincent YOU

Ont donné pouvoir :

Anne-Marie BERNAZEAU à Yannick PERONNET

Excusé(s) :

Anne-Marie BERNAZEAU, Jacky BOUCHAUD, Michel BUISSON, Jean-Claude COURARI, Guy ETIENNE, Maud FOURRIER, Annie MARAIS, Marie-Hélène PIERRE

BUREAU COMMUNAUTAIRE DU 7 NOVEMBRE 2019

**DELIBERATION
N° 2019.11.118.B**

COOPERATIONS INTERNATIONALES -
CONTRACTUALISATION

Rapporteur : **Monsieur YOU**

ETUDE SUR LA STRUCTURATION D'UNE FILIERE LEGUMES : DEMANDE DE CO-FINANCEMENTS

GrandAngoulême est compétent en matière de développement économique, d'accompagnement des opérations collectives de filières d'activités, de promotion du territoire, de prévention et gestion des déchets.

A ce titre, une réflexion interne et transversale sur les biodéchets privés a fait ressortir que le coût de traitement des déchets des associations de dons alimentaires s'élevait à 200 000 € par an, coût pris en charge par la collectivité.

En parallèle, l'agglomération a fait l'objet de sollicitations par différentes structures (structuration d'insertion par l'activité économique (SIAE) et associations de dons alimentaires) sur leurs besoins autour de la transformation de leurs produits.

L'implantation d'une unité de transformation type légumerie-conserverie-unité de surgélation pourrait constituer une opportunité en termes de création d'emploi (directs et indirects) et de structuration de la filière agricole sur le territoire.

Ce projet permettrait également de soutenir le maraîchage existant sur le territoire mais aussi de participer, avec l'apport de différents partenaires, à la formation et à l'installation de porteurs de projets.

C'est pourquoi, en mars 2019, GrandAngoulême et la direction régionale des entreprises, de la concurrence, de la consommation, du travail et de l'emploi (DIRECCTE) ont réuni la Région, le Département, la communauté d'agglomération de Grand Cognac, la communauté de communes de La Rochefoucauld Porte du Périgord, la Chambre d'Agriculture et la maison de l'agriculture biologique (MAB) 16 afin d'amorcer le lancement d'une étude et constituer un comité départemental de suivi pour assurer une cohérence et transparence dans cette conduite d'étude.

L'objectif de cette étude qui s'inscrit dans le cadre du Plan d'Actions Agriculture, Alimentation du territoire est de :

- Confirmer et caractériser l'opportunité pour GrandAngoulême de contribuer à mailler le territoire charentais d'un outil de structuration de la filière légumes (logistique, transformation, conditionnement et/ou distribution) ;
- Amorcer une gouvernance multi territoriale ;
- Préciser les rôles et contributions possibles de GrandAngoulême (gouvernance, financement...).

Le plan de financement prévisionnel de cette opération serait le suivant :

PLAN DE FINANCEMENT			
Dépenses	Montants HT	Recettes	Montants HT
Etude	76 942,50 €	LEADER	36 498,40 €
Frais salariaux liés à l'opération	1 077,00 €	Autofinancement	41 521,10 €
TOTAL	78 019,50 €	TOTAL	78 019,50 €

Je vous propose :

D'APPROUVER le plan de financement prévisionnel tel que présenté ci-dessus.

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à solliciter toutes les subventions mobilisables, notamment le Fonds européen agricole pour le développement rural (FEADER).

D'AUTORISER Monsieur le Président, ou toute personne dûment habilitée, à signer tous les documents afférents à ce projet.

**APRES EN AVOIR DELIBERE,
LE BUREAU COMMUNAUTAIRE
A L'UNANIMITE DES SUFFRAGES EXPRIMES,
ADOpte LA DELIBERATION PROPOSEE.**

Certifié exécutoire :	
<u>Reçu à la Préfecture de la Charente le :</u> 12 novembre 2019	<u>Affiché le :</u> 12 novembre 2019